

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 19

de la Commune de HADOL
Séance du 18 décembre 2025

Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Hadol, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de *Monsieur Jean-François CLASQUIN, Maire.*

Date de convocation
11/12/2025

Date d'affichage
23/12/2025

Présents : CLASQUIN J.-F., AUBERTIN V., BOIGEY-DIEMER M., BREGIER T., COLIN B., DEVAUCHELLE E., HUREL-MATHIEU C., JACQUEMIN J.-F., MAIRE P., MILLION E., ROUSSELOT M., VANNSON M.-F., VUILLEMIN E.
Monsieur Maxime ROUSSELOT a été nommé secrétaire.

Absents excusés : CHABRIER R., COURTOIS-PAULUS A., FRESSE A., POIRIER S.

Absents : GABRION J.-M., ROLLOT D..

*Pouvoirs : R. CHABRIER a donné pouvoir à J.-F. CLASQUIN
A. FRESSE a donné pouvoir à M. BOIGEY-DIEMER
S. POIRIER a donné pouvoir à M.-F. VANNSON*

Objet : Attribution de subvention au Comité de l'Essor Hadolais

Après avoir pris connaissance du coût de réalisation du bulletin municipal de l'année 2025 d'une part, et du montant des recettes publicitaires, d'autre part,

Sur la proposition du Maire,

Dans le cadre de la production de l'Essor Hadolais et pour permettre à l'association de régler les sommes dues dans ce cadre, l'Essor Hadolais sollicite l'attribution d'une subvention, pour un montant de 2 300,00 €.

Ce montant permet de couvrir ses dépenses courantes et lui permettre de disposer d'une petite avance de trésorerie (356,95 €).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **DECIDE d'attribuer** à l'association dénommée « **Comité de Rédaction et de Gestion de l'Essor Hadolais** » une subvention de **2 300,00 euros** pour la réalisation de l'édition 2025 du bulletin municipal d'informations.

Cette dotation sera imputée au chapitre 6574 et mandatée à l'ordre du bénéficiaire.

Fait et délibéré en séance les an, mois et jour susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie certifiée conforme,
HADOL, le 18 décembre 2025
Le Maire,
Jean-François CLASQUIN,

